

Jeunes femmes retrouvées mortes à Nyali et Belle-Vue 2, à Libreville

Le serial killer étrangeait celles qui lui résistaient

Olivier NDEMBI
Libreville/Gabon

BEAUCOUP se souviennent, sans nul doute, de la découverte, en début de ce mois, dans une broussaille du quartier Nyali, à Libreville, du corps sans vie d'une jeune femme à moitié nue. Mais bien avant cette victime, il y a eu, le 4 juin 2016, cette autre trouvaille macabre faite au quartier Belle-Vue 2, celle d'une autre jeune Gabonaise. Et au moins trois dénominateurs communs caractérisaient ces personnes : elles ne disposaient d'aucune pièce d'identité permettant leur identification par le service des affaires criminelles de la police judiciaire (PJ); elles étaient sans emploi, et les circonstances de leur mort, par strangulation, après avoir été abusées sexuellement, sont restées les mêmes, ainsi que le confirmeront les analyses du médecin légiste. Il a donc fallu beaucoup de

tact et un véritable travail de fourmi de plusieurs jours durant, pour que les éléments du commandant Charls Wouono mettent, enfin, des noms sur les victimes et interpellent leurs meurtriers présumés. Ainsi, on sait désormais que la jeune femme dont le corps a été découvert, le 1er août dernier, à Nyali, s'appelait Stéphanie Thérèse Ibondou Soumbou, 18 ans, domiciliée à Lalala. La nuit de son assassinat, vers une heure du matin, et alors qu'elle se rend toute seule chez son petit ami, qui vit au quartier Nyali, elle croise sur son chemin un certain Alphonse Mboungou, alias "Willy" ou "Dézo" pour les intimes, Gabonais de 33 ans. Ce dernier propose à la fille de l'accompagner, mais Stéphanie repousse l'offre, prétextant qu'elle est attendue par sa copine qui n'est pas loin d'elle. Ce discours n'est pas, hélas, de nature à décourager Mboungou, qui décide alors de lui coller aux



Photo : Olivier NDEMBI

De g.à d. : Junior Anan Mazoua, Prince Junior Mondjo Mondjo et Alphonse Mboungou, le cerveau de la bande.

face à la résistance de l'adolescente, l'homme se montre même menaçant. Il lui assène une gifle, avant de l'immobiliser par la suite en lui bloquant la carotide à l'aide de ses puissants doigts. Dézo traîne ensuite sa victime vers une maison inachevée où il intime à la fille, qui a désormais du mal à respirer, l'ordre d'ôter ses dessous. Mais Stéphanie résiste. C'est alors qu'il la plaque au sol, lui enlève le pantalon et abuse d'elle. Pendant ce temps, non seulement le sadique maintient

la pression de ses doigts autour du cou de sa victime, mais en plus il la bâillonne avec l'autre main pour l'empêcher d'émettre le moindre son qui pourrait attirer l'attention. Conséquence, lorsqu'il se relève enfin, après avoir satisfait sa libido, Stéphanie Thérèse Ibondou Soumbou n'est plus qu'un cadavre. Elle est morte par strangulation. **VIOL EN REUNION** • Face à cette dure réalité, le présumé meurtrier tire la dépouille et l'abandonne dans une broussaille, avant de se

fondre dans la nature. En réalité, l'homme se sentait désormais en insécurité. Craignant d'être découvert, il décide, le lendemain, de quitter le quartier Nyali où il vit, pour se réfugier chez son maître spirituel, celui-là même qui l'initia au rite traditionnel « Mwiri », à Bikélé, et auquel il va mentir en lui disant qu'il venait juste passer quelque temps avec lui. C'est hélas, là-bas, que les policiers de la criminelle, qui n'ont entre-temps pas cessé de cogiter pour reconstituer toutes les pièces du puzzle permettant de remonter jusqu'à Mboungou, vont le cueillir au terme d'une petite course-poursuite, au moment où il ne s'y attendait pas. Son interpellation offre alors à la PJ, qui disposait déjà de sérieux indices, la pièce manquante du meurtre d'Emilienne Bamakanga, en juin dernier au quartier Belle-Vue 2. Le mis en cause passe aux aveux, déclarant avoir refroidi cette trentenaire par strangulation,

après avoir abusé d'elle au cours d'un viol en réunion, perpétré avec la complicité présumée d'autres jeunes Gabonais moins âgés que lui : Junior Anan Mazoua alias Mangog, Prince Junior Mondjo Mondjo, tous actuellement en garde à vue à la PJ, ainsi qu'un certain « Petit Mangandjo » encore en fuite. Il faut dire que la strangulation est une technique courante chez Alphonse Mboungou, qui s'en sert chaque fois qu'il commet un viol. Les deux jeunes femmes qui lui ont résisté ont payé de leur vie. Seules deux autres victimes vivantes, âgées respectivement de 17 et 18 ans ayant témoigné, jeudi, en présence de L'Union, ont préféré se laisser faire, sans aucune mesure de protection, pour sauver leur peau. Mboungou et sa bande devraient être déférés dans les prochains jours devant le parquet de Libreville (lire par ailleurs).

Après son interpellation par la Police judiciaire

La prison peut-elle soigner Mboungou ?

O.N.
Libreville/Gabon

APRES son interpellation par le service des affaires criminelles de la Police judiciaire (PJ), Alphonse Mboungou devrait être déféré dans les prochains jours devant le parquet de Libreville. Loin de nous la prétention de nous ériger en magistrat, tout porte à croire que l'intéressé devrait être placé

sous mandat de dépôt. Tant les preuves réunies contre lui par les enquêteurs, et le fait d'avoir reconnu être l'auteur présumé des meurtres par strangulation de Stéphanie Thérèse Ibondou Soumbou et d'Emilienne Bamakanga, l'accablent. Il y a aussi le témoignage des deux autres victimes vivantes, qui ont dû se laisser violer, après avoir été menacées, elles aussi, d'étranglement par le même individu, déjà connu des fichiers de la



Photo : O.N.

Alphonse Mboungou, un "prédateur" à resocialiser.

police pour des faits de vol. Après donc une "mise au vert" à la prison centrale de Libreville, Alphonse Mboungou, selon le schéma classique, sera jugé et certainement condamné, puis remis en cellule. Jusqu'à ce qu'il recouvre à nouveau la liberté pour continuer sa sale besogne. La question qu'il faudrait alors se poser est celle de savoir à quoi aura servi sa seule incarcération dans une prison. Sauf à vouloir nier les évi-

dences, il apparaît aujourd'hui clairement, en effet, que quelqu'un qui a déjà commis quatre viols connus, en utilisant la même technique de strangulation pour paralyser ses victimes et ensuite abuser d'elles, ne semble plus avoir le contrôle de toutes ses facultés mentales. Il apparaît donc que Mboungou est devenu un cas pathologique, un véritable danger public pour toutes les jeunes femmes

qui se risquent toutes seules dans les rues à des heures avancées de la nuit. Dès lors, son cas devrait intéresser des psychologues, psychiatres, exorcistes, religieux et autres spécialistes des troubles mentaux. La prison à elle seule ne pouvant plus suffire pour le délivrer des esprits démoniaques qui semblent avoir pris le contrôle de son corps, et qui le poussent à causer du tort à autrui.

Accident à Kango

Un porte-charge fait une sortie de route à Oyane 4

SCOM
Libreville/Gabon

Après cette embardée, un pan de la cabine du mastodonte était écrasé sous le poids d'un des deux conteneurs qu'il transportait. Les trois passagers, Rodrigue Bangbazowe, Née Yannick Ondo et Aimé Gaël Makosso retenus prisonniers pendant près de cinq heures dans l'habacle doivent leur salut aux gendarmes de la brigade routière de Kango qui ont dû désincarcérer ladite cabine, afin de les y extraire.



Photo : D.R.

Le mastodonte après son embardée : les quatre fers en l'air.



Photo : D.R.

Les gendarmes de la brigade routière procédant à la désincarcération des victimes.

Bilan : 3 blessés graves. Il s'agit du conducteur, d'origine centrafricaine, Rodrigue Bangbazowe, et ses assistants, Née Yannick Ondo et Aimé Gaël Makosso, tous deux Gabonais. Lesquels sont sortis de là avec des lésions à différentes parties du corps, que le personnel du centre médical local a promptement prises en charge. Les renseignements glanés auprès des gendarmes de la brigade territoriale font état de ce que le porte-charge ap-

partenant à l'entreprise chinoise "Stage Transport", acheminant deux conteneurs chargés de bois, roulait dans le sens Bifoun-Libreville. Parvenu, vers 19 heures, à la hauteur d'Oyane 4, une bourgade située à près de 125 km de la capitale, le conducteur aurait perdu le contrôle du véhicule. Au terme de cette embardée, suivie de tonneaux, l'un des conteneurs aurait terminé sa course au-dessus de la cabine. Retenant ainsi prisonniers ses

occupants. Aussitôt alertés par d'autres usagers, les pandores de la brigade routière se sont rendus sur le lieu de l'accident. Munis de différents outils, ils vont se livrer à la désincarcération de l'engin. Mais la tâche s'avère très délicate sur le terrain, car il fallait éviter que le matériel contondant ne touche les victimes. Ce n'est donc que vers minuit, après près de cinq heures d'intervention des gendarmes, qu'ils sont parvenus à extraire les blessés. Ces derniers ont été immédiatement conduits au centre médical de Kango où les premiers soins leur ont été administrés. De source médicale, hier après-midi, les trois blessés se trouvaient encore entre les mains du personnel de l'unité sanitaire, dans un état jugé stable. Heureux hasard pour les gendarmes ayant revêtu la casquette des sapeurs-pompiers, le ministre de la Défense nationale, Mathias Otounga Ossibadjou, de re-

tour de l'arrière-pays, va personnellement assister aux opérations. Aussi, le membre du gouvernement

a-t-il pu s'imprégner des difficultés rencontrées par ses éléments en pareille circonstance.

